



Commission scolaire des Monts- et- Marées

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages
Année 2011-2012

ÉCOLE Victor-Côté
Préscolaire, primaire

Inspiré du document de la Commission scolaire Marie-Victorin, du document du syndicat de l'enseignement de Champlain et par des documents des responsables du préscolaire au Mels,
Mesdames Christine Pérusset et Marie-Christiane Bourdages-Simpson
Adapté par l'équipe des conseillères pédagogiques de la Commission scolaire des Monts-et-Marées

TABLE DES MATIÈRES

Planification	4
Prise d'information et interprétation	8
Jugement	10
Décision-action.....	12
Communication.....	14
Qualité de la langue	17
Annexe 1: Renseignements sur l'évaluation des apprentissages.....	19
Annexe 2: Tableau pour la conversion des cotes en notes.....	26
Annexe 3: Choix des compétences transversales à évaluer.....	27
Annexe 4 Règle de passage d'un cycle à l'autre.....	28
Annexe 5 Première communication écrite 15 octobre 2011.....	32
Annexe 6: Critère d'évaluation reliés à la langue.....	34

Légende :

- *Documents officiels*
- ? *Décision à prendre*

Introduction

Ce document porte essentiellement sur les normes et modalités à privilégier afin de guider les enseignantes et les enseignants dans la démarche liée à l'évaluation des apprentissages des élèves au cours de leur cheminement scolaire.

Le programme de formation basé sur des compétences et la progression des apprentissages ont des répercussions sur l'évaluation. Ceux-ci doivent s'inscrire dans une perspective d'aide à l'apprentissage, de reconnaissance des compétences et d'acquisition des connaissances. Pour juger de l'état du développement des compétences, il faut des situations qui vont permettre aux élèves de démontrer qu'ils peuvent mobiliser les ressources nécessaires à l'exercice de leurs compétences. De plus, les apprentissages des élèves et leur évaluation se trouvent donc recentrés sur les éléments primordiaux que sont l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances, et ce, tout en laissant aux enseignants la marge de manœuvre nécessaire pour en tenir compte dans leurs pratiques évaluatives.

À la suite des nouvelles orientations en évaluation annoncées par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le régime pédagogique a été modifié et prévoit qu'à compter du 1er juillet 2011, l'évaluation s'appuiera sur le *Cadre d'évaluation des apprentissages*. Ce dernier fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats des élèves, qui seront transmis à l'intérieur du bulletin unique.

Pour s'assurer d'être conforme avec tous les encadrements du MELS, le document **Normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves** présentent de façon simple les aspects qui soutiennent l'évaluation des élèves.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES D'UNE NORME ET D'UNE MODALITÉ D'ÉVALUATION

Une norme...

- ✓ est une référence commune;
- ✓ résulte d'un consensus au sein d'une équipe-école;
- ✓ a un caractère prescriptif;
- ✓ peut être révisée au besoin;
- ✓ respecte la Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique;
- ✓ est en concordance avec le Programme de formation de l'école québécoise;
- ✓ s'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire.

Une modalité...

- ✓ précise les conditions relatives à l'évaluation des apprentissages;
- ✓ peut être révisée au besoin;
- ✓ indique des moyens d'action;
- ✓ oriente les stratégies d'évaluation.

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
----------------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	----------------------

Préscolaire

Préscolaire

Préscolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
La planification de l'apprentissage et de l'évaluation est de la responsabilité de l'enseignante qu'elle partage avec l'équipe-école et l'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire.	<p><i>Le programme d'activités de l'éducation préscolaire est appliqué à l'ensemble des élèves, y compris les élèves handicapés ayant une déficience intellectuelle moyenne à sévère.</i></p> <p>L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire se donne une compréhension commune en début d'année des éléments à observer afin d'établir le portrait de chaque enfant. L'enseignante fait le portrait de chaque enfant afin de planifier les interventions à privilégier.</p> <p>L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire se donne une compréhension commune des compétences, des critères d'évaluation et des attentes de la fin de l'éducation préscolaire.</p>	<p>? décisions à prendre</p> <ul style="list-style-type: none"> • PDFEQ, p. 52 <p>Modèle 1 : Grille d'observation des apprentissages</p> <p>Modèle 2 A : Aide-mémoire pour faire le portrait des enfants de la classe</p> <p>Modèle 2B : Comment connaître les enfants de la classe</p> <p>Modèle 3 : L'évaluation à l'éducation préscolaire</p>
La planification de l'apprentissage et de l'évaluation respecte le Programme de formation, volet éducation préscolaire.	<p>Les situations proposées aux enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respectent le triple mandant de l'éducation préscolaire; • Sont issues du monde du jeu, de l'activité spontanée de l'enfant; • Respectent le développement des six compétences, les critères d'évaluation et les attentes; • Sont en lien avec les domaines généraux de formation, les repères culturels et les savoirs essentiels (stratégies et connaissances); • Se font dans des contextes authentiques et signifiants. 	<ul style="list-style-type: none"> • PDFEQ, p. 52 à 68 • Vidéo : Le mandat à l'éducation préscolaire • Vidéo : Les six compétences <p>Modèle 4 A : Outil de planification de l'évaluation à l'éducation préscolaire</p> <p>Modèle 4 B : Exemple de planification annuelle</p> <p>Modèle 5 : Tableau synthèse programme d'éducation préscolaire</p>

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

<p>La planification de l'évaluation fait partie intégrante de la planification de l'apprentissage.</p>	<p>Dans les situations proposées, l'enseignante notera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies et connaissances à développer et à acquérir; • Les attitudes et comportements à développer; • Les démarches à élaborer avec les enfants; • Les pistes pour amener la réflexion des enfants; • Les intentions d'observation. 	<p>Modèle 6 : Stratégies motrices et psychomotrices, affectives et sociales</p> <p>Modèle 7 : Le développement de l'enfant d'âge préscolaire et le développement des compétences</p> <p>Modèle 8 : Les bases de la rétroaction au préscolaire</p> <p>Modèle 9 : L'intervention au cœur de l'évaluation</p>
<p>Au début de l'année scolaire, le directeur transmet aux parents de l'élève un résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (principales évaluations) présentant notamment la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des compétences. Si des ajustements importants ont lieu en cours d'année, il s'assure de les transmettre aux parents concernés.</p>	<p>Pour chacune des compétences, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'élève peuvent être inscrits afin de fournir de l'information complémentaire aux parents</p> <p>Indiquer les dates de remise aux parents de la 1re communication écrite et des 3 bulletins en précisant la période visée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L.I.P préscolaire (document en référence) <p>Modèle 10 : Exemple d'un document accompagnateur du bulletin</p>
<p>La différenciation de l'évaluation fait partie intégrante de la planification.</p>	<p>Pour tenir compte de la particularité de certains élèves, la planification s'ajuste selon les décisions prises au plan d'intervention.</p>	

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Primaire

Primaire

Primaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
La planification de l'évaluation est d'abord une responsabilité de l'enseignant qu'il assume en collégialité.	L'enseignant élabore sa planification de l'apprentissage et de l'évaluation en tenant compte du programme de formation, des cadres d'évaluation et de la progression des apprentissages.	Modèle 1 : Planification des apprentissages en français 2010-2011 (exemple)
La planification de l'évaluation respecte le Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation propres à chaque discipline.	La planification de l'évaluation prend en considération les compétences disciplinaires et les connaissances qui y sont rattachées. Cette planification comporte entre autres : <input checked="" type="checkbox"/> Les compétences disciplinaires retenues pour l'étape 1 et 2 <input checked="" type="checkbox"/> Les compétences transversales retenues pour l'étape 1 et 3 en indiquant les enseignants qui en auront la responsabilité. <input checked="" type="checkbox"/> Les critères d'évaluation retenus pour les étapes 1 et 2 <input checked="" type="checkbox"/> Les connaissances favorisant le développement des compétences retenues <input checked="" type="checkbox"/> Les situations d'apprentissage et d'évaluation choisies <input checked="" type="checkbox"/> Les outils d'évaluation et de consignations utilisés <input checked="" type="checkbox"/> Les autres modalités de communication privilégiées	Modèle 2 a : Planification de l'évaluation dans toutes les disciplines b) Musique c) Éducation physique <u>La place accordée aux connaissances et aux compétences</u> Au regard de l'évaluation des apprentissages, chaque enseignant aura le souci d'assurer un équilibre entre les connaissances et les compétences dans sa planification et son jugement professionnel. Il priorisera les situations d'évaluation visant le développement des compétences.
La planification de l'évaluation est intégrée à la planification de l'enseignement.	Pour chaque situation d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant communique aux élèves les exigences au regard des connaissances et des critères d'évaluation. L'enseignant choisit ou élabore ses outils d'évaluation et de consignation en fonction des apprentissages faits en classe. Il peut collaborer avec ses collègues dans le choix et le développement d'outils d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none">• Programme de formation• Progression des apprentissages• Cadres d'évaluation Modèle 3 : Grilles d'évaluation de base uniformisées par l'équipe-école : a) Français 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle b) Mathématique 1 ^{er} cycle, cd1 2 ^e et 3 ^e cycle, cd2 2 ^e et 3 ^e cycle, cd3 2 ^e et 3 ^e cycle

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

<p>Au début de l'année scolaire, le directeur transmet aux parents de l'élève un résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages (principales évaluations) présentant notamment la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières. Si des ajustements importants ont lieu en cours d'année, il s'assure de les transmettre aux parents concernés.</p>	<p>Pour les disciplines français, mathématique et anglais, identifier les compétences qui seront évaluées à l'étape 1 et 2.</p> <p>Au secondaire, pour les disciplines de science et technologie, spécifier les volets qui seront évalués à l'étape 1 et 2.</p> <p>Préciser les moyens utilisés pour évaluer l'acquisition des connaissances et le développement des compétences. Exemple : portfolio, épreuves d'appoint MELS, épreuves CSMM, projet, dictée, entrevue, etc.</p> <p>Indiquer les épreuves ministérielles administrées à la fin de l'année en précisant le pourcentage qui sera considéré dans le résultat final. <i>Régime pédagogique-Art.30.3.</i></p> <p>Pour l'étape 1 et 3, préciser les compétences transversales pour lesquelles un commentaire sera inscrit dans le bulletin.</p> <p>Pour chacune des disciplines, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de l'élève peuvent être inscrits afin de fournir de l'information complémentaire aux parents</p> <p>Indiquer les dates de remise aux parents de la 1re communication écrite et des 3 bulletins en précisant la période visée.</p> <p>Indiquer la pondération allouée pour chacune des étapes : 1re et 2e étapes : 20 % et 3e étape : 60 %. <i>Régime pédagogique-Art.30.2.</i></p>	<p>Annexe 1 : Renseignements aux parents sur l'évaluation des apprentissages</p>
<p>La différenciation de l'évaluation fait partie intégrante de la planification. RP, art 30.1, 30.2, 30.3 et 30.4</p>	<p>À développer</p>	

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
---------------	--	----------	-----------------	---------------	----------------------

Précolaire

Précolaire

Précolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
La prise d'information se fait tout au long de chaque étape.	L'observation est le moyen privilégié et porte sur des attitudes, des comportements, des démarches, des stratégies et des réalisations (p. 52 du PDFEQ)	<ul style="list-style-type: none"> PDFEQ, p.52 Modèle 11 : Grilles de consignation
La prise d'information se fait par des moyens variés qui tiennent compte des besoins de tous les enfants.	<p>L'enseignante recueille des données sur le développement des six compétences en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laisant des traces sur les réalisations des enfants; • Invitant les enfants à s'exprimer ou à s'autoévaluer lors de certaines activités et réalisations; • Observant les enfants lors des activités dirigées, des jeux libres pour recueillir de l'information sur le processus et sur les réalisations. <p>L'enseignante choisit le moyen qu'elle va utiliser pour consigner ses observations (carnet de notes, fiche anecdotique, feuille de route, etc.)</p>	Modèle 12 : Journal de bord Modèle 13 A : Autoévaluation 1 ^{ère} étape Modèle 13 B : Autoévaluation 2 ^e étape Modèle 13 C : Autoévaluation 3 ^e étape Modèle 13 D : Autoévaluation 4 ^e étape
L'interprétation des données repose sur des critères.	<p>L'enseignante interprète les données recueillies en fonction des critères d'évaluation de chaque compétence.</p> <p>L'interprétation des données se fait à partir des observations et des attentes prévues à la fin de l'éducation préscolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> PDFEQ

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
<p>La prise d'information et l'interprétation sont sous la responsabilité de l'enseignant en impliquant l'élève le plus souvent possible. À l'occasion, d'autres personnels qui œuvrent auprès de l'élève peuvent apporter des informations complémentaires.</p>	<p>L'enseignant recueille et consigne des données variées, pertinentes et en nombre suffisant sur les apprentissages des élèves à l'aide d'outils formels et informels. En cours d'apprentissage, les élèves peuvent être associés à la prise d'information par l'autoévaluation, la coévaluation et l'évaluation par les pairs. Les annotations sur les productions des élèves et les interventions de l'enseignant permettent aux élèves de jouer un rôle actif dans leurs apprentissages et aux parents de comprendre le résultat de leur enfant.</p>	<p>Annexe 2 : Tableau de conversion des cotes en notes, uniformisés par l'école</p>
<p>La prise d'information se fait en cours d'apprentissage.</p>	<p>L'enseignant recueille et consigne de façon continue des données sur les apprentissages des élèves au cours des activités en classe.</p>	<p>Modèle 6 : Dossier d'apprentissage et d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 1^{er} cycle b) 2^e cycle c) 3^e cycle
<p>La prise d'information et l'interprétation se basent sur les critères d'évaluation présentés dans les cadres d'évaluation des apprentissages en lien avec la progression des apprentissages et tiennent compte des caractéristiques des élèves.</p>	<p>Au fur et à mesure du déroulement des situations d'apprentissage et d'évaluation, l'enseignant analyse les informations recueillies sur les connaissances et les compétences disciplinaires des élèves en se référant aux critères d'évaluation et à la progression des apprentissages.</p>	
<p>Les épreuves imposées par la commission scolaire (LIP art. 231) sont prises en compte dans le résultat de l'élève de la troisième étape.</p>	<p>L'équipe-degré s'entend sur la valeur de cette épreuve dans le résultat de l'élève à la fin de chaque année.</p>	

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
---------------	---------------------------------------	-----------------	-----------------	---------------	----------------------

Précolaire

Précolaire

Précolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
Les 6 compétences de l'éducation préscolaire sont des objets d'évaluation sur lesquels un jugement est porté.	Aux bulletins 1 et 2, l'enseignante pose un jugement sur l'état du développement des compétences en se référant à tous les critères d'évaluation de ces compétences et des connaissances qui y sont reliées. Au bulletin 3, l'enseignante pose un jugement sur le niveau de développement atteint en référence aux attentes de la fin d'année.	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'instruction publique (LIP) • Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique (bulletin p. 14-15) • Banque de commentaires • Vidéo : Le bulletin unique au préscolaire • Vidéo : La fréquence des évaluations
Le jugement est une responsabilité de l'enseignante qu'elle partage, au besoin, avec d'autres intervenants.	L'enseignante et d'autres intervenants de l'école se concertent sur la situation de certains enfants.	

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Primaire

Primaire

Primaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE et/ou DOCUMENTS UTILES
Le jugement est une responsabilité de l'enseignant.	L'équipe-degré s'entend sur une compréhension univoque des critères d'évaluation . Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant peut discuter avec les collègues impliqués de la situation de certains élèves.	Référence utile en fin de cycle : Les échelles de niveaux de compétences 2009
Le jugement du niveau d'atteinte des compétences disciplinaires s'appuie sur les cadres d'évaluation des apprentissages afférents aux programmes disciplinaires. À l'enseignement primaire et secondaire, le seuil de réussite est fixé à 60% pour chaque matière. <i>Régime pédagogique-Art.28.1.</i>	L'enseignant utilise les critères d'évaluation contenus dans les cadres d'évaluation des apprentissages et la progression des apprentissages pour porter un jugement du niveau d'atteinte des compétences disciplinaires de ses élèves. <i>Régime pédagogique-Art.30.2.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres d'évaluation L'équipe-école a choisi de ne pas pondérer les critères d'évaluation.
Pour les compétences <i>Exercer son jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe</i> , l'enseignant porte un jugement sous la forme d'un commentaire.	L'enseignant utilise la description de l'évolution des compétences pour porter un jugement. L'enseignant utilise les critères d'évaluation du programme, la description de l'évolution des compétences transversales et, au besoin, les échelles des niveaux de compétence (version développementale) pour commenter le développement des compétences transversales retenues au bulletin unique.	Référence utile : Échelle des niveaux de compétence 2002 Annexe 3 : Choix des compétences transversales à évaluer Modèle 8 : Banque des commentaires du bulletin (à venir)

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
---------------	---------------------------------------	----------	------------------------	---------------	----------------------

Précolaire

Précolaire

Précolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir le développement des compétences de chaque enfant.	<p>L'enseignante ajuste ses interventions aux besoins et aux caractéristiques des enfants.</p> <p>Elle actualise les moyens définis dans le plan d'intervention.</p> <p>L'équipe-école prévoit les organisations pédagogiques qui répondent aux besoins des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de soutien • Regroupement pour réaliser des projets selon les centres d'intérêts des élèves; • Groupe multiâge; • Regroupement d'élèves avec un même enseignant durant les deux années du 1^{er} cycle; • Décloisonnement (groupe-ressource ponctuel, ateliers de travail, etc.) 	? décision à prendre
À la fin de l'année, des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'enfant.	<p>L'enseignante détermine les besoins de chaque enfant en vue de la poursuite des apprentissages en s'appuyant sur des informations qui soient le plus complètes possibles sur sa situation, i.e. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'état de ses apprentissages (bulletin, exemples de travaux); • Les services reçus ou à recevoir; • Toute autre information pertinente (motivation, intérêt, etc.), notamment celle recueillie dans le cadre de la démarche du plan d'intervention; • L'enseignante consulte au besoin ses collègues et les intervenants concernés pour compléter les informations. 	<p>Modèle 14 A : Portfolio papier</p> <p>Modèle 14 B : Portfolio électronique</p> <p>Les mesures d'adaptation</p>

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

	<p>L'équipe d'enseignantes de l'éducation préscolaire et d'enseignantes du 1^{er} cycle se donne un modèle pour se transmettre l'information en fin d'année pour assurer une transition de qualité.</p> <p>La décision sur le cheminement (classement) est prise en tenant compte des décisions relatives au passage et des besoins de l'enfant.</p> <p>La direction de l'école transmet à tous les intervenants concernés les informations recueillies au moment de la détermination des besoins de l'élève afin de l'aider à poursuivre ses apprentissages.</p>	<p>Modèle à venir (comité préscolaire)</p> <p>? règles de passage</p> <p>Vidéo : Seuil de passage et redoublement</p>
--	---	--

Primaire

Primaire

Primaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
En cours d'année, des actions pédagogiques sont mises en œuvre par l'enseignant pour soutenir et enrichir les apprentissages.	L'enseignant choisit des moyens de soutien et d'enrichissement pour répondre aux besoins des élèves de sa classe.	
L'équipe-école détermine les règles pour le passage et le classement des élèves, sous réserve de celles qui sont prescrites par la commission scolaire (LIP art. 233).	Pour assurer le suivi des apprentissages des élèves d'une année à l'autre, des moments d'échange sont prévus pour partager des informations.	Annexe 4 : Règles de passage (en construction)

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
---------------	---------------------------------------	----------	-----------------	----------------------	----------------------

Précolaire

Précolaire

Précolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
En cours d'année, les moyens de communication, autres que les bulletins, sont variés et utilisés régulièrement par les enseignants.	Au cours de l'année des informations seront transmises aux parents : <ul style="list-style-type: none"> • Par l'autre forme de communication choisie par l'école; • Par l'agenda, le téléphone, le courriel, le portfolio, etc. (selon les besoins) 	Modèle 15 : Première communication <ul style="list-style-type: none"> • Vidéo : Première communication écrite
En cours d'année, chaque compétence fait l'objet d'une évaluation à au moins une étape soit à l'étape 1 ou à l'étape 2	L'enseignante détermine la ou les compétences évaluées à chaque étape. L'équipe se donne une compréhension commune de la légende utilisée dans le bulletin en cours d'année. Un commentaire sera fait sur les forces et les points à améliorer de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> • PDFEQ • Cadre d'évaluation préscolaire • Vidéo : La communication des résultats
Le dernier bulletin fait état des forces et des points à améliorer de l'enfant, en plus du niveau de développement des compétences atteint.	L'équipe se donne une compréhension commune de la légende utilisée au dernier bulletin. Une copie du dernier bulletin demeure dans le dossier de l'enfant.	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletin • Vidéo : Normes et modalités

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
<p>La 1re communication écrite autre qu'un bulletin doit être transmise aux parents au plus tard le 15 octobre et elle contient des renseignements qui visent à donner aux parents l'information sur la manière dont leur enfant amorce son année scolaire sur le plan de ses apprentissages et de son comportement.</p> <p><i>Régime pédagogique-Art.29</i></p>	<p>L'équipe-école détermine le modèle qui sera utilisé en fonction des critères établis par le MELS. Le mode et le moment de transmission seront déterminés en respectant la balise du 15 octobre. Des indications générales, sans qu'il s'agisse de résultats, sont communiquées sur le plan des apprentissages. Sur le plan du comportement, des renseignements sur les attitudes en classe, telles que la motivation à apprendre, le respect des règles, la relation avec les autres peuvent être communiqués. L'équipe-école détermine qui aura la responsabilité de rédiger la 1re communication.</p>	<p>Annexe 5 : 1^{re} communication écrite</p> <p>Responsables de la rédaction : les titulaires.</p>
<p>Aux étapes 1 et 2, l'enseignant communique un résultat en pourcentage sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences disciplinaires, en fonction des évaluations qu'il a réalisées au cours de l'étape. À la 1re étape, le bulletin doit être transmis au plus tard le 20 novembre et à la 2^e étape au plus tard le 15 mars.</p> <p><i>Régime pédagogique-Art.29.1.</i></p>	<p>Les connaissances et les compétences sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant. Celui-ci détermine l'importance relative à accorder aux deux dimensions dans le résultat de l'élève. À partir de la planification de la fréquence d'apparition des jugements au bulletin (document de renseignements aux parents), l'enseignant détermine et communique un résultat en pourcentage pour les compétences qui ont fait l'objet d'une évaluation. Chaque discipline doit être évaluée à chaque bulletin. Les résultats des élèves peuvent être accompagnés de commentaires sur leurs forces, leurs défis et leurs progrès. À cette fin, l'enseignant choisit un commentaire dans la banque prévue à cet effet.</p>	<p><u>2011-2012</u></p> <p>Application progressive pour certaines disciplines permise par l'instruction annuelle.</p>

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

<p>À la 3e étape, l'enseignant communique un résultat en pourcentage pour chacune des compétences disciplinaires. Ces résultats portent sur l'ensemble des apprentissages et s'appuient principalement sur les évaluations réalisées au cours de cette étape. À la 3e étape, le bulletin doit être transmis au plus tard le 10 juillet.</p> <p><i>Régime pédagogique-Art.29.1.</i></p>	<p>Toutes les compétences disciplinaires doivent être évaluées. Tous les critères d'évaluation doivent être considérés dans l'évaluation des compétences disciplinaires en tenant compte des connaissances déterminées dans la progression des apprentissages. <i>Régime pédagogique-Art.30.1.</i> Dans certaines disciplines qui comportent moins d'heures d'enseignement, il est possible pour l'enseignant de recourir à des traces recueillies lors des étapes précédentes.</p>	
<p>Deux des quatre compétences suivantes : Exercer son jugement critique, Organiser son travail, Savoir communiquer et Travailler en équipe feront l'objet d'un commentaire aux étapes 1 et 3.</p>	<p>Deux des quatre compétences doivent être évaluées aux étapes 1 et 3.</p> <p>Les enseignants se partagent la responsabilité de commenter ces compétences.</p>	<p><u>2011-2012</u></p> <p>Application progressive permise par l'instruction annuelle</p>

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Planification	Prise d'information et interprétation	Jugement	Décision-action	Communication	Qualité de la langue
---------------	---------------------------------------	----------	-----------------	---------------	-----------------------------

Préscolaire

Préscolaire

Préscolaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école, les enfants et les parents.	<p>La promotion de la qualité de la langue est faite par tous les intervenants de l'école qui jouent un rôle de modèles et de références.</p> <p>L'enseignante s'exprime dans une langue orale et écrite de qualité dans l'exercice de ses fonctions.</p> <p>L'enseignante soutient les enfants dans leurs apprentissages de la langue en corrigeant les erreurs commises (reformulation).</p> <p>L'ensemble des intervenants de l'école, les enfants et les parents se mobilisent afin de vivre différentes activités de promotion de la langue parlée et écrite par des expériences diversifiées (ex : visites d'auteurs, etc.)</p>	? décisions à prendre
La qualité de la langue parlée et écrite est promue et valorisée dans toutes les activités vécues en classe.	<p>L'enseignante promeut la qualité de la langue parlée et écrite dans sa classe à partir de situations réelles, signifiantes et complexes de la vie courante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par l'usage régulier de différentes productions sonores, visuelles ou numériques (documentaires, films, saynètes, poèmes, chansons, etc.); • Par le recours à la littérature pour la jeunesse; • Par tout autre repère culturel proposé dans le programme; • Par le recours à des jeux, des projets, des activités artistiques. <p>L'enseignante propose des jeux symboliques afin de stimuler l'expression verbale des enfants.</p> <p>L'organisation matérielle et physique de la classe doit permettre à l'enfant d'explorer différentes formes d'écriture spontanée.</p>	

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

Primaire

Primaire

Primaire

NORMES DE L'ÉVALUATION	MODALITÉS DE L'ÉVALUATION	DÉCISIONS À PRENDRE ET DOCUMENTS UTILES
<p>La qualité de la langue parlée et écrite est le souci de chaque enseignant et elle est prise en compte dans les activités d'apprentissage des élèves de l'école.</p> <p><i>LIP art.22 alinéa 5</i></p>	<p>Les enseignants déterminent les critères d'évaluation reliés à la qualité de la langue* dans l'ensemble des disciplines. L'enseignant précise à ses élèves les critères relatifs à la qualité de la langue à l'intérieur de la situation d'apprentissage et d'évaluation proposée. Tous les élèves sont invités à se préoccuper de la qualité de la langue parlée et écrite.</p> <p><i>* Pour les disciplines autres que le français, cet élément doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doit pas être considéré dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.</i></p>	<p>Annexe 6 : Critères d'évaluation reliés à la langue élaborés par l'équipe-école.</p>

Légende :

- Documents officiels
- ? Décision à prendre

**Renseignements sur
l'évaluation des apprentissages
(Année 2011-2012)**

École Victor-Côté

Communications officielles de l'année :

	Date de fin d'étape	Date de remise aux parents
Première communication écrite	<i>Commentaires sur les apprentissages et les comportements</i>	2 ^e semaine d'octobre (Remise à l'élève)
Premier bulletin Étape 1	7 novembre 2011	15 novembre 2011 (Rencontre de parents)
Deuxième bulletin Étape 2	24 février 2012	14 mars 2012 (Rencontre de parents)
Troisième bulletin Étape 3	22 juin 2012	Au plus tard le 10 juillet 2012 (Envoyé par la poste)

Constitution du résultat au bulletin :

- Des évaluations en cours d'étape seront prises en compte pour le bulletin, telles que différents tests de connaissances et des situations d'apprentissage et d'évaluation. Celles-ci sont déterminées par chaque enseignante et enseignant.

Communication concernant le travail de votre enfant :

- Dans chacune des disciplines, un espace est réservé pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces et aux défis de votre enfant. De plus, différents moyens seront utilisés par les enseignantes et enseignants pour favoriser la communication avec les parents :
 - ✓ les annotations dans l'agenda scolaire,
 - ✓ les appels téléphoniques,
 - ✓ les travaux envoyés à la maison,
 - ✓ la présentation du portfolio par l'enfant,
 - ✓ etc.

Compétences transversales communiquées à l'étape 1 et 3 :		
Exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe		
	Étape 1	Étape 3
1 ^{re} année		Organiser son travail.
2 ^e année		Organiser son travail.
3 ^e année		Organiser son travail.
4 ^e année		Organiser son travail.
5 ^e année	Organiser son travail.	Organiser son travail.
6 ^e année	Organiser son travail.	Organiser son travail.

Résultats communiqués par étape 1^{er} cycle du primaire

* Épreuves imposées et leur valeur:

CS :

	Pondération des compétences	1 ^{re} année				2 ^e année			
		1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan Épreuves imposées*
Pondération par étape			20%	20%	60%		20%	20%	60%

Français									
Lire	50%		X	X	X		X	X	X CS
Écrire	30%			X	X		X	X	X CS
Communiquer oralement	20%		X	X	X		X	X	X

Anglais, langue seconde									
Comprendre des textes entendus	60%			X	X			X	X
Communiquer oralement en anglais	40%			X	X			X	X

Mathématique									
Résoudre une situation-problème	20%			X	X			X	X CS
Utiliser un raisonnement mathématique	80%		X	X	X		X	X	X CS

Éthique et culture religieuse									
Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue	50%			X	X			X	X
Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue	50%			X	X			X	X

Annexe 1

(Suite)		1 ^{re} année				2 ^e année			
	Pondération des compétences	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan Épreuves imposées*
		Pondération par étape			20%	20%	60%		20%

Éducation physique									
	100%			X	X			X	X

Arts plastiques									
Réaliser des créations plastiques personnelles	70%			X	X			X	X
Réaliser des créations plastiques médiatiques									
Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades	30%			X	X			X	X

Musique									
Inventer des pièces vocales ou instrumentales	70%			X	X			X	X
Interpréter des pièces musicales									
Apprécier des œuvres musicales	30%			X	X			X	X

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Direction de l'école

date

Résultats communiqués par étape 2^e cycle du primaire

*** Épreuves imposées et leur valeur:**

O :Épreuve obligatoire du Ministère, valeur de 20% dans le résultat final.
CS : Épreuve de commission scolaire (à considérer dans l'étape 3).

Pondération des compétences	3 ^e année				4 ^e année					
	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan Épreuves imposées *	Épreuves imposées *	
Pondération par étape		20%	20%	60%		20%	20%	60%		
Français										
Lire	50%		X	X	X		X	X	X CS	
Écrire	30%		X	X	X		X	X	X	O
Communiquer oralement	20%		X	X	X		X	X	X	
Anglais, langue seconde										
Communiquer oralement en anglais	50%		X	X	X		X	X	X	
Comprendre des textes lus et entendus	35%		X	X	X		X	X	X	
Écrire des textes	15%			X	X			X	X	
Mathématique										
Résoudre une situation-problème	30%		X	X	X		X	X	X CS	
Utiliser un raisonnement mathématique	70%		X	X	X		X	X	X CS	
Science et technologie										
	100%		X	X	X		X	X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté										
	100%		X	X	X		X	X	X	

Annexe 1

(Suite)

Pondération des compétences	3 ^e année				4 ^e année				Épreuves imposées *
	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	
Pondération par étape		20%	20%	60%		20%	20%	60%	
Éthique et culture religieuse									
Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue	50%		X	X			X	X	
Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue	50%		X	X			X	X	
Éducation physique et à la santé									
	100%		X	X	X		X	X	X
Arts plastiques									
Réaliser des créations plastiques personnelles Réaliser des créations plastiques médiatiques	70%			X	X			X	X
Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades	30%			X	X			X	X
Musique									
Inventer des pièces vocales ou instrumentales Interpréter des pièces musicales	70%			X	X			X	X
Apprécier des œuvres musicales	30%			X	X			X	X

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Direction de l'école

date

Résultats communiqués par étape 3^e cycle du primaire

*** Épreuves imposées et leur valeur:**

O : Épreuve obligatoire du Ministère, valeur de 20% dans le résultat final.
CS : Épreuve de commission scolaire (à considérer dans l'étape 3).

Pondération des compétences	5 ^e année				6 ^e année				Épreuves imposées *	
	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan		
Pondération par étape		20%	20%	60%		20%	20%	60%		
Français										
Lire	40%		X	X	X		X	X	X	O
Écrire	40%		X	X	X		X	X	X	O
Communiquer oralement	20%		X	X	X		X	X	X	
Anglais, langue seconde										
Communiquer oralement en anglais	45%		X	X	X		X	X	X	
Comprendre des textes lus et entendus	35%		X	X	X		X	X	X	
Écrire des textes	20%		X	X	X		X	X	X	
Mathématique										
Résoudre une situation-problème	30%			X	X			X	X	O
Utiliser un raisonnement mathématique	70%		X	X	X		X	X	X	O
Science et technologie										
	100%		X	X	X		X	X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté										
	100%		X	X	X		X	X	X	

Annexe 1

(Suite)

Pondération des compétences	5 ^e année				6 ^e année				Épreuves imposées *
	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	1 ^{ère} communication	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin-bilan	
Pondération par étape		20%	20%	60%		20%	20%	60%	

Éthique et culture religieuse										
Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue	50%		X		X		X		X	
Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue	50%			X	X			X	X	

Éducation physique et à la santé										
	100%		X	X	X		X	X	X	

Arts plastiques										
Réaliser des créations plastiques personnelles Réaliser des créations plastiques médiatiques	70%		X		X		X		X	
Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades	30%			X	X			X	X	

Art dramatique										
Inventer des séquences dramatiques Interpréter des séquences dramatiques	70%			X	X			X	X	
Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades	30%		X		X		X		X	

Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous transmettrons une mise à jour du présent document.

Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant. Il se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Direction de l'école

date

**Tableau pour la conversion des cotes en notes
École Victor-Côté**

Dans la réalisation de situations d'apprentissage et d'évaluation, l'élève...

<p>A+ (95-100) A (90-94) Dépasse les exigences prévues pour l'étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstre de l'autonomie dans sa démarche d'apprentissage; ▪ Fait de nouveaux apprentissages sans difficulté; ▪ Utilise presque toujours une démarche appropriée; ▪ Fait des liens et des transferts avec beaucoup de facilités; ▪ Identifie ses réussites, ses difficultés et ses défis; ▪ Réussit remarquablement bien les tâches proposées.
<p>B+ (84-89) B (76-83) Satisfait aux exigences prévues pour l'étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstre une certaine autonomie dans sa démarche d'apprentissage; ▪ Fait facilement de nouveaux apprentissages; ▪ Utilise souvent une démarche appropriée; ▪ Fait généralement des liens et des transferts; ▪ Identifie, parfois avec un peu d'aide, ses réussites, ses difficultés et ses défis; ▪ Réussit bien les tâches proposées.
<p>C+ (70-75) C (60-69) Satisfait aux exigences prévues pour l'étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstre une autonomie plutôt variable dans sa démarche d'apprentissage; ▪ A besoin d'un soutien occasionnel pour accomplir les tâches; ▪ Fait de nouveaux apprentissages plus ou moins facilement; ▪ Utilise à l'occasion une démarche appropriée; ▪ Fait quelques fois des liens et des transferts; ▪ Identifie, généralement avec de l'aide ses réussites, ses difficultés et ses défis; ▪ Atteint minimalement les exigences des tâches proposées.
<p>D+ (50-59) D (40-49) Est en deçà des exigences prévues pour l'étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de stabilité dans sa démarche d'apprentissage; ▪ A besoin d'un soutien régulier pour accomplir les tâches; ▪ Fait de nouveaux apprentissages avec difficulté; ▪ Utilise rarement une démarche appropriée; ▪ Fait peu de liens et de transferts; ▪ Identifie difficilement ses réussites, ses difficultés et ses défis même avec de l'aide; ▪ Atteint quelques exigences des tâches proposées.
<p>E + (30-39) E (0-29) Est nettement en deçà des exigences prévues pour l'étape</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démonstre peu d'autonomie dans sa démarche d'apprentissage; ▪ A besoin d'un soutien constant pour accomplir les tâches; ▪ Fait très peu ou pas de nouveaux apprentissages; ▪ Fait très peu ou pas de liens et de transferts; ▪ Identifie très difficilement ses réussites, ses difficultés et ses défis même avec de l'aide; ▪ N'atteint pas les exigences des tâches proposées.

Choix des compétences transversales à évaluer

Exercer son jugement critique

Organiser son travail

Savoir communiquer

Travailler en équipe

1 ^{er} cycle du primaire			
Année 1		Année 2	
Étape 1	Étape 3	Étape 1	Étape 3
	Organiser son travail		Organiser son travail
2 ^e cycle du primaire			
Année 1		Année 2	
Étape 1	Étape 3	Étape 1	Étape 3
	Organiser son travail		Organiser son travail
3 ^e cycle du primaire			
Année 1		Année 2	
Étape 1	Étape 3	Étape 1	Étape 3
Organiser son travail	Organiser son travail	Organiser son travail	Organiser son travail

ANNEXE 5

COMMUNICATION

Portrait des apprentissages et du comportement
de votre enfant

DATE : _____

_____ CYCLE DU PRIMAIRE

1^{re} année du cycle

2^e année du cycle

--	--

En FRANÇAIS,	très facilement	facilement	selon les exigences	avec certaines difficultés	avec de grandes difficultés
• l'élève progresse...					

En MATHÉMATIQUE,	très facilement	facilement	selon les exigences	avec certaines difficultés	avec de grandes difficultés
• l'élève progresse...					

Est autonome et débrouillard(e)

Fait beaucoup d'efforts

Est attentif(ve)

Cherche à s'améliorer

Travaille de façon appliquée

Respecte les consignes

Parle, chante, fait du bruit

Fournit peu d'efforts

N'est pas attentif(ve)

Ne fait pas le travail demandé

A un comportement dérangeant

S'applique peu dans son travail

Perd beaucoup son temps

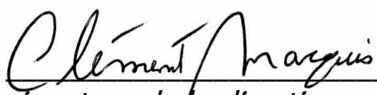
Ne respecte pas les consignes

Commentaires de l'enseignant(e) : _____

Signature : _____ Date : _____

J'ai pris connaissance de cette communication. _____
(signature du parent)

Questions/Commentaires :


signature de la direction

Critères d'évaluation reliés à la langue

Critère 1 : Utiliser un vocabulaire approprié et respectueux de la langue française à l'oral et à l'écrit.